

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE 2023**



*JANVIER 2025*

**Madame la Directrice de l'Organisation Mondiale  
Contre la Torture (OMCT) – Bureau de Tunis**  
3 Rue Hassan Ibn Noomen, Cité Jardins, 1082 Tunis

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE 2023**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) – Bureau de Tunis qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 6 127 511 Dinars et un total des produits de 2 316 012 Dinars.

A notre avis, les états financiers, ci-joint, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément à la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs NC45.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

##### **3. Rapports de gestion**

La responsabilité des rapports de gestion (rapport moral et financier) incombe à la Direction de l'association.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux rapports de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces rapports.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans les rapports de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire les rapports de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre ceux-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore, si les rapports de gestion semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les rapports de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs NC45, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

#### **5. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport sur l'audit des états financiers comportant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport sur l'audit des états financiers.



## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière et notamment les dispositions du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association OMCT – Bureau de Tunis. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction.

Notre examen n'a pas révélé des déficiences majeures en matière du respect des dispositions du décret-loi 2011-88 et du contrôle interne.



**Ahmed CHAABOUNI**

***P/C « Auditing & Consulting Worldwide »***

**Le commissaire aux comptes**

Tunis, le 4 janvier 2025



**OMCT – BUREAU DE TUNIS**  
ÉTATS FINANCIERS COMPARES DES EXERCICES  
CLOS LES 31 DECEMBRE 2023 ET 2022



**Etats de la Situation Financière**  
**Exercices clos les 31 décembre**  
**(En Dinars Tunisiens)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1	1 800 017	2 147 117
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	2	4 317 929	3 944 375
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières	3	9 565	9 565
AC 8 - Immobilisations corporelles	5	-	-
AC 9- Immobilisations incorporelles	4	-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>6 127 511</b>	<b>6 101 057</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	6	6 113 366	6 071 423
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	7	14 145	29 634
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>6 127 511</b>	<b>6 101 057</b>
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement		-	-
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 - Réserve		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		-	-
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		-	-
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>6 127 511</b>	<b>6 101 057</b>

**Etats des Produits et des charges**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre**  
**(En Dinars Tunisiens)**

	Note	2023	2022
<b>Produits</b>			
PR 1- Cotisation des adhérents		-	-
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement	8	2 181 972	3 078 034
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports	9	-	2 000
PR 6- Produits des placements	10	134 040	80 087
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
PR 8- Autres gains		-	-
<b>Total des produits</b>		<b>2 316 012</b>	<b>3 160 121</b>
<b>Charges</b>			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	11	948 602	957 757
CH 2- Charges de personnel		1 217 693	1 386 710
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements		37 986	72 585
CH 4- Autres charges courantes	12	395 741	421 350
CH 5- Charges financières nettes		-	284 010
CH 6- Autres pertes			-
<b>Total des charges</b>		<b>2 316 012</b>	<b>3 160 121</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		-	-

**Etat des Flux de Trésorerie**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre**  
**(En dinars Tunisiens)**

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		2 181 972	4 324 255
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		134 040	80 142
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		- 16 105	- 1 147 335
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		1 149 782	- 1 308 129
F7- Autres décaissement des activités courantes		- 3 774 333	- 82 598
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>		<b>- 324 644</b>	<b>1 866 335</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 22 457	- 13 726
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>- 22 457</b>	<b>- 13 726</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts		-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>- 347 100</b>	<b>1 852 608</b>
Trésorerie au début de l'exercice		2 147 117	294 509
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>1 800 017</b>	<b>2 147 117</b>



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## Note 1 - Liquidités et équivalents de liquidités

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Avoirs en banques	1 794 850	2 146 108
Avoirs en caisse	5 167	1 009
<b>TOTAL</b>	<b>1 800 017</b>	<b>2 147 117</b>

## Note 2 - Autres actifs courants

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
OMCT Genève - Via OMCT Général	4 286 716	3 811 600
OMCT Genève - Charges engagées par Bureau de Tunis	22 600	22 600
Projet DC1T - Eur	-	104 375
Assurance Groupe	944	-
Receveur de Finance 2022	619	-
Personnel avances et acomptes	7 050	5 800
<b>TOTAL</b>	<b>4 317 929</b>	<b>3 944 375</b>

## Note 3 - Immobilisations financières

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Cautionnement	9 565	9 565
<b>TOTAL</b>	<b>9 565</b>	<b>9 565</b>

## Note 4 - Immobilisations incorporelles nettes

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Logiciels	6 604	6 604
Amortissements	-	6 604
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Note 5 - Immobilisations corporelles nettes

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Climatiseur	2 974	2 974
Equipement de bureau	74 246	67 971
Matériel informatique	106 840	90 658
Amortissements	-	161 603
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Note 6 - Autres passifs courants

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
C/C OMCT Genève - via OMCT Général	5 617 077	5 582 630
Provision pour congés payés au personnel	395 699	380 169
CNSS	68 855	79 181
Etat, impôts et taxes	31 735	29 443
<b>TOTAL</b>	<b>6 113 366</b>	<b>6 071 423</b>

**Note 7 - Fournisseurs et comptes rattachés**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Fournisseurs d'exploitation	14 145	29 634
<b>TOTAL</b>	<b>14 145</b>	<b>29 634</b>

**Note 8 - Subventions de fonctionnement**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Fonds reçus et paiements directs de OMCT Genève	1 422 431	2 611 168
Fonds reçus de OHCHR	244 398	206 011
Fonds reçus de l'Union Européenne	328 839	70 366
Répartition de charges administratives financées	186 304	190 489
<b>TOTAL</b>	<b>2 181 972</b>	<b>3 078 034</b>

**Note 9 -Autres Apports**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dons	-	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>2 000</b>

**Note 10 -Produits des placements**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits des placements	134 040	80 087
<b>TOTAL</b>	<b>134 040</b>	<b>80 087</b>

**Note 11- Achats consommés de fournitures et approvisionnements**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Répartition de charges administratives financées	186 304	190 492
Honoraires experts et intermédiaires	376 702	385 726
Frais de tenue des réunions et ateliers	236 425	289 149
Aides aux victimes	118 551	66 581
Autres	30 620	25 810
<b>Total</b>	<b>948 602</b>	<b>957 757</b>

**Note 12- Autres charges courantes**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dons et subventions accordés	17 000	16 246
Rémunérations d'intermédiaires	9 515	7 786
Loyers	96 289	93 790
Missions et déplacements	85 101	154 546
Impressions et communications	140 032	112 134
Frais postaux et de télécommunication	26 848	21 703
Autres	20 957	15 145
<b>Total</b>	<b>395 741</b>	<b>421 350</b>